Dossier des annexes officielles

CAP Lissier

Assemblage documentaire FormaV — ce fichier regroupe des documents officiels publiés séparément. L’assemblage et cette page d’index ne sont pas une publication du ministère. Les originaux individuels restent disponibles sans modification sur la page du site.

Les textes et leurs annexes sont reproduits dans l’ordre du catalogue source, sans mise à jour de leurs pages anciennes. Les règles communes et les arrêtés modificatifs récents doivent être lus avec eux. Le résumé RNCP est explicitement identifié.

https://caplissier.fr/referentiel

Arrêté — 5 page(s).
Source officielle

Préambule — 2 page(s).
Source officielle

Organisation et utilisation du référentiel — 3 page(s).
Source officielle

Analyse de l'activité — 2 page(s).
Source officielle

Mise en relation des référentiels des activités professionnelles et du diplôme — 2 page(s).
Source officielle

Mise en relation des savoir-faire et des savoirs associés — 2 page(s).
Source officielle

Savoir-faire — 16 page(s).
Source officielle

Savoirs technologiques associés — 25 page(s).
Source officielle

Annexe II — 7 page(s).
Source officielle

Résumé officiel des activités, compétences et évaluation — CAP Lissier — 1 page(s).
Source officielle

MINISTERE

DE L'EDUCATION NATIONALE

Direction des Lycées et Collèges

S/Direction des Enseignements et des Diplômes

DLC 4 FSC/FQ

PARIS le

ARRETE portant création du Certificat d'aptitude professionnelle **ARTS DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE.**

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

VU le code de l'enseignement technique ;

VU le code du travail et notamment son livre IX ;

VU la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 d'orientation sur l'enseignement technologique ;

VU la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation ;

VU la loi de programme n° 85-1371 du 23 décembre 1985 relative à l'enseignement technologique et professionnel ;

VU la loi n° 87-572 du 23 juillet 1987 modifiant le titre premier du code du travail et relative à l'apprentissage ;

VU le décret n° 72-279 du 12 avril 1972 relatif à l'homologation des titres et des diplômes de l'enseignement technologique ;

VU le décret n° 72-607 du 4 juillet 1972 modifié relatif aux commissions professionnelles consultatives ;

VU le décret n° 76-1304 du 28 décembre 1976 relatif à l'organisation des formations dans les lycées ;

VU le décret n° 87-852 du 19 octobre 1987 portant règlement général des Certificats d'aptitude professionnelle délivrés par le Ministre de l'Education Nationale ;

VU l'arrêté du 11 janvier 1988 fixant les modalités de prise en compte des résultats du contrôle continu pour les candidats aux Certificats d'aptitude professionnelle par la voie scolaire ;

VU l'arrêté du 9 novembre 1989 fixant les conditions de dispense de l'évaluation dans le domaine de l'éducation physique et sportive dans les examens de Brevet d'Etudes Professionnelles et de Certificat d'aptitude professionnelle ;

VU l'arrêté du 3 avril 1989 fixant les conditions de délivrance du Brevet d'études professionnelles et du Certificat d'aptitude professionnelle par la voie des unités capitalisables ;

VU l'avis de la commission professionnelle consultative compétente,

A R R E T E

ARTICLE Ier - Il est créé au plan national un Certificat d'aptitude professionnelle **ARTS DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE.**

ARTICLE 2 - Le référentiel caractéristique des compétences professionnelles et le programme de ce Certificat d'aptitude professionnelle figurent en annexe I du présent arrêté.

ARTICLE 3 - L'évaluation des compétences des candidats est organisée par domaine. Chaque domaine est constitué d'une ou plusieurs des matières mentionnées à l'article 12 du décret du 19 octobre 1987 susvisé.

La liste de ces domaines figure en annexe II du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Le Certificat d'aptitude professionnelle **ARTS DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE** peut être obtenu :

- soit en postulant simultanément la totalité des domaines par la voie de l'examen prévu au titre III du décret du 19 octobre 1987, dans les conditions prévues aux articles 5 à 9 ci-dessous,

- soit par la voie des unités capitalisables conformément au titre IV du décret du 19 octobre 1987 susvisé et à l'arrêté du 3 avril 1989 susvisé, dans les conditions fixées aux articles 10 et 11 ci-dessous.

ARTICLE 5 - Lorsqu'un candidat postule le Certificat d'aptitude professionnelle **ARTS DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE** par la voie de l'examen prévu au titre III du décret du 19 octobre 1987 susvisé, le diplôme est attribué au vu des résultats obtenus :

- soit à des épreuves terminales dont la liste, la durée, le coefficient et la définition figurent en annexe II du présent arrêté ;

- soit par combinaison du contrôle continu et d'épreuves terminales ; dans ce cas, chaque domaine est affecté du coefficient prévu en annexe II du présent arrêté ;

- soit au contrôle continu ; lorsque le diplôme est préparé intégralement selon cette modalité chaque domaine est affecté du coefficient 1.

L'évaluation de chaque domaine est sanctionnée par une note variant de 0 à 20 en points entiers.

ARTICLE 6 - Le Certificat d'aptitude professionnelle **ARTS DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE** est délivré aux candidats ayant obtenu d'une part une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des domaines et d'autre part une note égale ou supérieure à 10 sur 20 au domaine professionnel.

L'absence à une épreuve obligatoire est éliminatoire sauf si elle est dûment justifiée. Dans ce dernier cas, elle donne lieu à l'attribution de la note zéro.

ARTICLE 7 - Les candidats titulaires d'un Certificat d'aptitude professionnelle ou d'un Brevet d'études professionnelles du même secteur professionnel ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV sont dispensés de l'évaluation prévue dans les domaines généraux.

Les domaines dont ils sont dispensés ne sont pas pris en compte pour l'obtention du diplôme.

ARTICLE 8 - Les candidats qui ne peuvent subir l'épreuve d'éducation physique et sportive pour une raison de santé en sont dispensés à condition de produire un certificat délivré :

- par un médecin de la santé publique concourant à l'exercice des tâches médico-scolaires pour les élèves scolarisés dans un établissement d'enseignement public ou d'enseignement privé sous contrat ;

- par un médecin généraliste ou du travail pour les autres candidats.

Les candidats reconnus handicapés physiques peuvent demander soit à participer à une épreuve d'éducation physique et sportive aménagée, soit à bénéficier d'un contrôle en cours de formation adapté.

ARTICLE 9 - Les candidats non admis conservent pendant cinq ans le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10 obtenues à un ou plusieurs domaines.

Lorsqu'un candidat n'a pas obtenu au domaine professionnel une note égale ou supérieure à 10, il conserve pendant cinq ans le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10 obtenues aux épreuves constitutives de ce domaine.

Les notes ainsi conservées par les candidats sont prises en compte avec celles obtenues aux autres domaines lors de sessions ultérieures pour l'attribution du diplôme. S'ils renoncent à ce bénéfice, ils subissent l'examen dans l'ensemble des domaines. Seules les notes alors obtenues sont prises en compte pour l'attribution du diplôme.

ARTICLE 10 - Pour obtenir le Certificat d'aptitude professionnelle **ARTS DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE** par la voie des unités capitalisables, le candidat doit avoir acquis :

- l'unité terminale constitutive du domaine professionnel définie en annexe I du présent arrêté,

- l'unité terminale de chacun des domaines généraux figurant en annexe II du présent arrêté.

ARTICLE 11 - Les candidats titulaires d'un Certificat d'aptitude professionnelle ou d'un Brevet d'études professionnelles du même secteur professionnel ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV postulant le Certificat d'aptitude professionnelle **ARTS DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE** par la voie des unités capitalisables sont réputés avoir acquis définitivement la totalité des unités capitalisables des domaines généraux de ce Certificat d'aptitude professionnelle.

Les candidats titulaires d'un ou plusieurs domaines généraux d'un Certificat d'aptitude professionnelle ou d'un Brevet d'études professionnelles du même secteur professionnel postulant le Certificat d'aptitude professionnelle **ARTS DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE** par la voie des unités capitalisables se voient reconnaître la possession de l'unité capitalisable correspondante.

Les candidats postulant le Certificat d'aptitude professionnelle **ARTS DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE** par la voie des unités capitalisables et bénéficiaires au titre d'une session antérieure de l'épreuve EP1 ou EP2 ou EP3 constitutive du domaine professionnel ne sont évalués que pour la partie d'épreuve correspondant à celle qu'ils n'ont pas obtenue en vue de la délivrance de l'unité terminale du domaine professionnel.

ARTICLE 12 - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la session de 1992 à l'exception de l'accès au diplôme par unités capitalisables qui peut être organisé à l'initiative des recteurs d'académie dès la publication du présent arrêté.

ARTICLE 13 - Le Directeur des Lycées et Collèges et les Recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 19 JUIL. 1991

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur des Lycées et Collèges

André LEGRAND

NOTA : Le présent arrêté et son annexe II seront publiés au bulletin officiel du Ministère de l'Education Nationale du [illegible]

Prix 12 F, disponible au Centre National de documentation pédagogique, 13 rue du Four, 75006 PARIS, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique. L'arrêté et ses annexes seront diffusés par les centres précités.

PREAMBULE

LE REFERENTIEL DU DIPLOME

Le contenu de ce diplôme est défini sous la forme d'un référentiel selon une méthode désormais utilisée pour tous les diplômes professionnels créés ou rénovés par le Ministère de l'Education Nationale.

QU'EST CE QU'UN REFERENTIEL DE DIPLOME ?

C'est un document qui définit les compétences attendues des candidats à ce diplôme. Il précise les connaissances et savoir-faire à acquérir à cette fin et le niveau d'exigence requis. Annexé à l'arrêté créant ou modifiant le diplôme, le référentiel a un caractère réglementaire.

COMMENT EST-IL ELABORE ?

Il est élaboré en concertation avec les représentants de la profession concernée au sein de groupes de travail de l'une des dix-neuf commissions professionnelles consultatives (C.P.C.), rattachées à la Direction des Lycées et Collèges.

La rédaction de ce document est précédée de la mise au point au sein de la même C.P.C. d'un référentiel des activités professionnelles qui analyse les tâches attribuées au titulaire du diplôme et leur contenu dans le cadre de l'évolution du secteur professionnel concerné.

Sur cette base, les membres de la C.P.C. établissent le référentiel des compétences attendues pour exercer une activité dans le secteur professionnel concerné et les conditions dans lesquelles elles doivent être évaluées.

A QUOI SERT-IL ?

Il donne aux formateurs et aux jeunes et adultes en formation, les objectifs de formation à poursuivre et les moyens de les réaliser.

Il est le support principal de l'évaluation des acquis en vue de la délivrance du diplôme en formation initiale comme en formation continue. Il est conçu de manière à jouer ce rôle quel que soit le mode d'accès au diplôme choisi par le candidat (examen global ou système des unités capitalisables) et quel que soit le mode d'évaluation de ses acquis (épreuves terminales ou contrôle en cours de formation).

L'évaluation des acquis ne porte pas sur la totalité du contenu du référentiel: elle est organisée de façon à évaluer les compétences les plus significatives du diplôme postulé, dans les conditions prévues par le règlement du diplôme.

Préambule

Ce document définit le référentiel du domaine professionnel du diplôme du C.A.P. ARTS DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE

Il contient les éléments nécessaires à la préparation du diplôme en formation initiale.

Il comporte également les éléments permettant d'organiser l'accès au domaine professionnel du diplôme par unités capitalisables : cette possibilité est ouverte à tous les candidats à l'exception de ceux qui sont sous statut scolaire ou apprentis.

ORGANISATION ET UTILISATION DU REFERENTIEL

Le référentiel du domaine professionnel du diplôme est construit à partir du référentiel de l'emploi établi pour ce diplôme.

Il définit les compétences caractéristiques du diplôme, regroupée autour de capacités générales.

Chaque compétence et le niveau devant être atteints, sont caractérisés par des savoir-faire, et savoirs technologiques associés.

* Les savoir-faire sont définis par:
  - -Ce que le candidat doit être capable de réaliser.
  - -Les conditions de réalisation, les ressources.
  - -Les indicateurs de compétence et les critères de réussite.
  - -Les niveaux d'exigence pour les unités intermédiaires et terminales.

* Les savoirs technologiques associés sont définis au regard des savoir-faire par:
  - -Les connaissances (notions, concepts).
  - -Les limites exigées des connaissances exprimées en être capable de.

ACCES AU DOMAINE PROFESSIONNEL PAR UNITES CAPITALISABLES

RAPPEL : Les candidats suivant la préparation par la voie scolaire ne peuvent utiliser ce mode d'accession au diplôme.

ORGANISATION DES UNITES CAPITALISABLES :

- Le domaine professionnel du C.A.P. "Art du tapis et de la Tapisserie de Lisse" est constitué d'une unité terminale et de deux unités intermédiaires.

- Les unités intermédiaires sont conçues pour permettre aux candidats qui le désirent d'accéder progressivement à l'unité terminale du domaine.

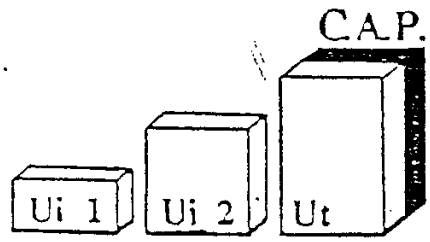



COMPOSITION DES UNITES INTERMEDIAIRES ET TERMINALES A PARTIR DU REFERENTIEL :

1. Pour les unités intermédiaires :

- seuls les savoir-faire sont pris en compte, pour l'évaluation des unités intermédiaires, ainsi :

  • le contenu de l'unité intermédiaire U.I. 1 est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés par I dans les tableaux des savoir-faire

  • le contenu de l'unité intermédiaire U.I. 2 est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés par I et II dans les tableaux des savoir-faire.

2. Pour l'unité terminale :

- le contenu de l'unité terminale U.T. est constitué par l'ensemble des savoir-faire repérés par I, II et III dans les tableaux des savoir-faire et les savoirs associés correspondants à ceux-ci. (voir tableau de mise en relation des savoir-faire et des savoirs associés

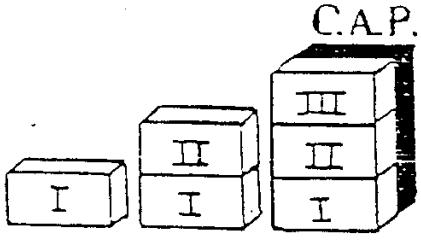



CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ART DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE"

ORGANISATION DU DOMAINE PROFESSIONNEL POUR CANDIDATS ACCEDANT AU DIPLOME PAR UNITES CAPITALISABLES

Le domaine professionnel est constitué :

- de l'unité terminale : U.T.
- de l'unité intermédiaire : U.I. 2
- de l'unité intermédiaire : U.I. 1

OBJECTIF GLOBAL DE CHAQUE UNITE :

DOMAINE PROFESSIONNEL

UNITE TERMINALE III

C.A.P. U.T.

UNITE U.I. 2 II

UNITE U.I. 1 I

L'accès à l'unité terminale UT n'est pas subordonné à la possession des unités intermédiaires UI2 et UI1.

UNITE TERMINALE U.T.

Il est capable à partir de spécifications fournies de réaliser, tout ou partie, un tapis ou une tapisserie de Haute Lisse ou une tapisserie de Basse Lisse conforme à des exigences de qualité et d'esthétique.

Il respecte les consignes d'hygiène et de sécurité.

Il assure également la maintenance des moyens de réalisation.

UNITE INTERMEDIAIRE U.I. 2

A ce niveau, il peut travailler en autonomie partielle.

Il est capable :

* de préparer les opérations relatives au tissage.
* d'assurer la préparation des matières d'oeuvre, des outils, des équipements.
* de réaliser un échantillon.

UNITE INTERMEDIAIRE U.I. 1

A ce niveau, il ne peut travailler en autonomie.

Pour une technique donnée, il est capable :

* de prendre connaissance de consignes.
* de reporter un tracé.
* d'identifier des outils.
* de conditionner des matières d'oeuvre.
* d'assurer l'état de propreté du poste de travail.

ANALYSE DE L'ACTIVITE

C.A.P. Art du Tapis et de la Tapisserie de Lisse

Référentiel des activités professionnelles

Le titulaire du C.A.P. "Art du Tapis et de la Tapisserie de lisse" est un ouvrier qualifié de niveau V, capable d'assurer, en fonction des spécifications fournies et sous contrôle, les fonctions suivantes, c'est-à-dire :

- Analyse du modèle,
- Préparation des documents de définition, choix des outils et des matières d'oeuvre,
- Echantillonnage,
- Réalisation du tapis ou de la tapisserie, finition et présentation,
- Maintenance de "la place" et des outils de travail.

Sa culture générale artistique et technique doit lui permettre de :

- Communiquer avec les différents interlocuteurs, y compris dans une langue étrangère,
- Accèder à la vie active dans un emploi salarial d'ouvrier qualifié,
- Evoluer professionnellement,
- Poursuivre des études pour accéder au niveau supérieur.

Ses fonctions impliquent des acquisitions spécifiques, relevant du secteur des Arts Appliqués et de la technique du secteur professionnel. Elles sont caractérisées par les tâches définies ci-après :

- Analyser et utiliser les documents définissant l'oeuvre à réaliser,
- Gérer, en fonction des instructions reçues, les moyens mis à sa disposition (matières d'oeuvre et produits auxiliaires, matériels et équipements, énergie, temps),
- Fabriquer les oeuvres ou les élèments décrits, par mise en oeuvre des techniques traditionnelles actualisées de la spécialité, en respectant les critères de qualité et d'esthétique.

MISE EN RELATION DES REFERENTIELS DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET DU DIPLOME

CERTIFICAT D'APTTITUDE PROFESSIONNELLE "ARTS DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE"

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

CHAMPS D'INTERVENTION
ORGANISATION DE LA FABRICATION ET REALISATION DU TAPIS OU DE LA TAPISSERIE (HAUTE OU BASSE LISSE)

FONCTIONS

- ANALYSE DU MODELE
- PREPARATIONS DES DOCUMENTS DE DEFINITION DES OUTILS ET CHOIX DES MATIERES D'OEUVRE
- ECHANTILLONNAGE
- REALISATION DU TAPIS OU DE LA TAPISSERIE DE LISSE FINITIONS ET PRESENTATION
- MAINTENANCE

REFERENTIEL DU DIPLOME

COMPETENCE GLOBALE : Le rôle essentiel d'un (ou d'une) titulaire du certificat d'aptitude professionnelle "Art du tapis et de la tapisserie de Lisse" consiste à réaliser en fonction des spécifications fournies, sous responsabilité et sous contrôle, des tapis et tapisseries de Lisse, conforme à des exigences de qualité et d'esthétique

CAPACITES ET SAVOIR-FAIRE PROFESSIONNELS

- COMMUNIQUER
- PREPARER
- ECHANTILLONNER
- REALISER
- CONTROLER ET FINIR
- MAINTENIR

C1	1	Analyser un document artistique
	2	Interpréter un carton ou une maquette
	3	Reconnaître les styles, les techniques, les outils, les moyens
	4	Reconnaître les matières d'oeuvre
	5	Emettre des propositions
	6	Recevoir et transmettre des consignes, des informations
C2	1	Choisir les matières d'oeuvre, les outils les équipements....
	2	Assurer la préparation des matières d'oeuvre, des outils, des équipements....
	3	Réaliser et reporter le calque
C3	1	Réaliser l'échantillonnage des couleurs
	2	Réaliser éventuellement les échantillons nécessaires
	3	Vérifier la conformité et la qualité de l'échantillonnage et éventuellement les échantillons
	4	Evaluer la quantité des matières d'oeuvre pour chaque couleur
C4	1	Confectionner le tapis ou la tapisserie
	2	Assurer la conformité et la qualité du tapis ou de la tapisserie
C5	1	Contrôler les différents éléments du tapis ou de la tapisserie
	2	Finir les différents éléments du tapis ou de la tapisserie
	3	Réaliser les opérations de présentation et de stockage du tapis ou de la tapisserie
C5	1	Maintenir la place de travail dans son état initial de propreté
	2	Assurer le rangement des outillages, des matières d'oeuvre

MISE EN RELATION DES SAVOIR -FAIRE ET DES SAVOIRS ASSOCIES

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE "ARTS DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE"

REFERENTIEL DU DIPLOME

CAPACITES ET SAVOIR FAIRE PROFESSIONNELS			CONNAISSANCES ASSOCIEES					
				S1	S2	S3	S4	S5
COMMUNIQUER	C1	1 Analyser un document artistique		X	X	X		
		2 Interpréter un carton ou une maquette		X	X	X		
		3 Reconnaître les styles, les techniques, les outils, les moyens		X	X	X		
		4 Reconnaître les matières d'oeuvre			X	X		
		5 Emettre des propositions		X	X	X	X	X
		6 Recevoir et transmettre des consignes, des informations				X	X	X
PREPARER	C2	1 Choisir les matières d'oeuvre, les outils les équipements			X	X	X	X
		2 Assurer la préparation des matières d'oeuvre, des outils, des équipements			X	X	X	
		3 Réaliser et reporter le calque		X	X	X	X	X
ECHANTILLONNER	C3	1 Réaliser l'échantillonnage des couleurs		X	X	X		
		2 Réaliser éventuellement les échantillons nécessaires				X	X	
		3 Vérifier la conformité et la qualité de l'échantillonnage et éventuellement les échantillons		X	X	X		X
		4 Evaluer la quantité des matières d'oeuvre pour chaque couleur				X		X
REALISER	C4	1 Confectionner le tapis ou la tapisserie		X	X	X	X	X
		2 Assurer la conformité et la qualité du tapis ou de la tapisserie		X	X	X		X
CONTROLER ET FINIR	C5	1 Contrôler les différents éléments du tapis ou de la tapisserie		X	X			X
		2 Finir les différents éléments du tapis ou de la tapisserie		X	X	X	X	X
		3 Réaliser les opérations de présentation et de stockage du tapis ou de la tapisserie			X	X	X	X
MAINTENIR	C5	1 Maintenir la place de travail dans son état initial de propreté				X	X	
		2 Assurer le rangement des outillages, des matières d'oeuvre				X	X	

Arts appliqués

Histoire du tapis et de la tapisserie

Matières d'oeuvre, équipements, outils, processus

Hygiène, sécurité, ergonomie

Suivi et contrôle des réalisations, qualité

SAVOIR - FAIRE

	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ART DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE	CAPACITE : C.1 Communiquer
U.C. *	TRAVAIL DEMANDE	CONDITIONS - RESSOURCES	INDICATEURS D'EVALUATION
III	C.1 - 1 : Analyser un document artistique . Observer, analyser un document artistique afin de dégager les particularités relatives à un tapis, à une tapisserie * I. Unité intermédiaire (1) II. Unité intermédiaire (2) III. Unité terminale	- Un document artistique - Une documentation relative aux tapis et/ou aux tapisseries - Les moyens de communication (informatisés ou non)	- L'observation est méthodique - La sélection des particularités est pertinente - L'analyse est cohérente et critique

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ART DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE	CAPACITE : C.1 Communiquer
U.C. TRAVAIL DEMANDE	CONDITIONS - RESSOURCES	INDICATEURS D'EVALUATION
II C.1-2: Interpréter un carton ou une maquette – Définir les tracés – Prendre en compte les spécifications (titrage, qualité et nature du fil) pour le tapis ou la tapisserie	- le carton ou la maquette - les tracés - les spécifications en usage dans la profession	- La reconnaissance des tracés et d. spécifications est assurée méthodiquement et est correcte

	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ART DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE	CAPACITE C. 1 Communiquer
U.C.	TRAVAIL DEMANDE	CONDITIONS - RESSOURCES	INDICATEURS D'EVALUATION
III I III	C. 1-3 : Reconnaître les styles, les techniques, les outils, les moyens - Identifier les différents styles de tapis ou de tapisserie - Identifier les outils adaptés à chaque technique - Identifier le carton, la maquette et éventuellement les documents	- Les différents styles de tapis ou de tapisserie - Les possibilités offertes par les différentes techniques - Les outils (et leur sélection) appropriés à chaque technique - Les différents styles de cartons, de maquettes et éventuellement les documents et leur critère de sélection	- A partir d'un carton, d'une maquett ou éventuellement de documents : * Identifier le style du tapis ou d la tapisserie * Déterminer les outils appropriés pour réaliser ce style de tapis o de tapisserie * Identifier et sélectionner les documents de définition du tapis de la tapisserie
II	C. 1-4 : Reconnaître les matières d'oeuvre - Identifier et sélectionner les fils de chaîne - Identifier et sélectionner les fils de velours (tapis) de trame (tapisserie)	- Les différents types de fils de chaîne et leur critère de sélection - Les différents types de velours (tapis) de trame (tapisserie) et leur critère de sélection	- A partir d'échantillons identifier et sélectionner les fils de chaîne et de trame nécessair à la réalisation du tapis ou de la tapisserie

	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ART DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE	CAPACITE : C 1 Communiquer 13
U.C.	TRAVAIL DEMANDE	CONDITIONS - RESSOURCES	INDICATEURS D'EVALUATION
III	C. 1 - 5 : Emettre des propositions Observer, analyser, émettre des propositions permettant d'améliorer la qualité globale de son secteur d'activité	- Un projet de tapis ou de tapisserie (carton, maquette ou documents) - Les différents styles de tapis ou de tapisserie - Les critères de qualité - Les techniques, les outils, les processus de fabrication - le poste de travail - les conditions d'hygiène et de sécurité - les régles d'ergonomie - les conditions de travail	- Les améliorations proposées sont cohérentes et justifiées

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ART DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE	CAPACITE : C. 1 Communiquer 14
U.C. — TRAVAIL DEMANDE	CONDITIONS - RESSOURCES	INDICATEURS D'EVALUATION
	C. 1 - 6 : Recevoir et transmettre des consignes, des informations	
I III I III — - Prendre connaissance des consignes, des instructions relatives au tapis ou à la tapisserie à réaliser et aux conditions d'hygiène et de sécurité - Transmettre les informations nécessaires pour assurer la bonne marche des matériels et/ou pour assurer la continuité de la réalisation et/ou pour garantir la sécurité des personnes, des matériels, des équipements et/ou pour rendre compte du travail effectué. - S'exprimer en français et/ou dans une langue vivante étrangère, notamment pour expliciter la méthode de travail	- la fiche de réalisation - le poste de travail - les consignes d'hygiène, de sécurité et les règles d'ergonomie - la documentation technique relative aux matériels, - les services fonctionnels de son secteur d'activité - les moyens de communication informatisés ou non - Les méthodes d'expression (écrites et orales)	Pour une réalisation envisagée et définie : - Les règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que la procèdure pour réaliser le tapis ou la tapisserie sont connues et respectées. - Les informations (dont le compte-rendu des anomalies constatées) sont transmises systématiquement aux interlocuteurs concernés de façon claire et précise. - Les explications données sont précises et compréhensibles.

	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ART DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE	CAPACITE : C.2 Préparer
U.C.	TRAVAIL DEMANDE	CONDITIONS - RESSOURCES	INDICATEURS D'EVALUATION
	C. 2 - 1 : Choisir les matières d'oeuvre, les outils, les équipements En fonction du travail à réaliser :		
III	- Déterminer qualitativement et quantitativement les matières d'oeuvre nécessaires	- Le carton ou la maquette - le dossier technique des matières d'oeuvre	
II	- Déterminer les outils adéquats à la technique aux matières d'oeuvre et au type de tapis ou de tapisserie à produire	- les documents concernant : * les outils	- Le choix des matières d'oeuvres des outils, des équipements, doit permettre d'assurer la qualité et la conformité du tapis ou de la tapisserie
II	- Déterminer les équipements fonctionnels nécessaires	* les équipements	

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ART DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE	CAPACITE : C.2 Préparer	16
U.C.	TRAVAIL DEMANDE	CONDITIONS - RESSOURCES	INDICATEURS D'EVALUATION
	C.2 - 2 : Assurer la préparation des matières d'oeuvre, des outils, des équipements En fonction du travail à réaliser :		
I	- Conditionner les matières d'oeuvre compte tenu des techniques employées (dévidage, bobinage...)	- Les matières d'oeuvre, - Les outils et les équipements, - Les documents de définition du tapis ou de la tapisserie à réaliser, - La fiche technique et la fiche de fabrication, - Les impératifs d'hygiène, de sécurité et les régles d'ergonomie - Le poste de travail	- La préparation des matières d'oeuvre, des outils, des équipements doit permettre dans les conditions optimales de réaliser le tapis ou la tapisserie
II	- Ourdir la chaîne		
II	- Monter la chaîne sur métier		
II	- Fabriquer les lisses		
I	- Régler la chaîne		
I	- Brocher les fils de trame (tapis et tapisserie de haute-lisse) Fluter les fils de trame (tapisserie de basse-lisse)		
II	- Installer le poste de travail		

U.C.	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE TRAVAIL DEMANDE	ART DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE CONDITIONS - RESSOURCES	CAPACITE : C.2 Préparer INDICATEURS D'EVALUATION
III II II	C.2 - 3 : Réaliser et reporter le calque - Réaliser le relevé du calque d'après le carton : * Sur film transparent (tapis et tapisserie de haute lisse) * sur papier toilé (tapisserie de basse lisse) - Positionner le calque : * Entre les deux nappes de chaîne (tapis) * sur la chaîne (tapisserie de haute lisse) Fixer le calque sous la chaîne (tapisserie de basse lisse) - Tracer le dessin sur les fils de chaîne (tapis et tapisserie de haute lisse)	- La méthodologie de la représentation artistique - Les fournitures pour dessiner (papier, crayons, encres...) - Les matériels pour calquer (table lumineuse, projecteur...) - Le carton ou la maquette - La documentation - La finalité de l'oeuvre à produire, ainsi que le style à respecter - Les notions de style et d'esthétique - La technique retenue - Les tracés conventionnels - La chaîne montée sur métier - Le calque - Les outils spécifiques (pierre à tracer, encre, frottoir...) - Le poste de travail	- Le calque réalisé doit permettre de : * respecter les éléments fournis par le modèle * réaliser les tracés sur les fils de chaîne (tapis et tapisserie de haute lisse) ou un relevé applicable sous la chaîne (tapisserie de basse lisse) - Le transfert du dessin doit : * être précis et rigoureux * permettre la réalisation du tissage * assurer la qualité de la production

	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ART DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE	CAPACITE : C.3 Echantillonner
U.C.	TRAVAIL DEMANDE	CONDITIONS - RESSOURCES	INDICATEURS D'EVALUATION
III	C.3 - 1 : Réaliser l'échantillonnage des couleurs Sélectionner les couleurs textiles en conformité avec le carton ou la maquette proposé(e)	- Le carton ou la maquette - Le magasin des laines, le nuancier, les documents d'archives (échantillons) - La méthodologie de l'échantillonnage	- L'échantillon est réalisé conformément au carton ou à la maquette
II	C.3 - 2 : Réaliser éventuellement les échantillons nécesaires Tisser éventuellement un échantillon de chaque couleur choisie	- Idem à C-3-1 avec : * les outils, les équipements et les matières d'oeuvre nécessaires * les critères de qualité	- La réalisation de l'échantillon est méthodique
III	C.3 - 3 : Vérifier la conformité et la qualité de l'échantillonnage et éventuellement des échantillons Comparer l'esthétique et la qualité de l'échantillonnage et des échantillons réalisés par rapport au modèle fourni (carton ou maquette)	- Idemn à C.3-1 avec : * les notions d'esthétique * les instructions de l'artiste	- La vérification de l'échantillonnag et des échantillons est méthodique Si nécessaire, proposer des solutio pour améliorer l'esthétique et la qualité
III	C.3 - 4 : Evaluer la quantité des matières d'oeuvre pour chaque couleur - Réaliser des témoins pour la teinture - Calculer, d'après les surfaces, les quantités de matières d'oeuvre nécessaires à faire teindre et/ou à se procurer	- Idem à C.3-1 avec : Les témoins de couleur réalisés Les outils nécessaires à calculer (calculette) Les références commerciales des matières d'oeuvre. Les méthodes de calcul des quantités à partir des surfaces	- Les témoins colorés sont faits méthodiquement - Les quantités de matières d'oeuvre sont déterminées correctement.

	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ART DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE	CAPACITE : C.4 Réaliser
U.C.	TRAVAIL DEMANDE	CONDITIONS - RESSOURCES	INDICATEURS D'EVALUATION
III	C.4 - 1 : Confectionner le tapis ou la tapisserie Réaliser le tapis ou la tapisserie de haute ou basse lice. Tapis : - Tisser la lisière en duite (fils passés tendus entre les deux nappes de chaîne) et en trame (fil passé en souplesse en contournant fils avant et fils arrières). - Réaliser les points noués symétriques en passant successivement autour d'un fil avant et d'un fil arrière en gardant une boucle entre chaque noeud. - Respecter le dessin tracé sur les fils de chaîne, les changements et les interpénétrations de couleurs. - Former l'armature horizontale, en passant après chaque rangée de noeuds, des fils de lin, en duite et en trame, fortement tassés à l'aide d'un peigne. - Couper les boucles. - Séparer, à l'aide d'une aiguille, les crins de velours entremêlés. - Tondre le velours à l'aide de ciseaux et d'un gabarit et le brosser. - Ranger les liens du velours pour préciser les contours à l'aide de la pointe des ciseaux, suivant le modèle défini. - Terminer par une lisière	- Le carton ou la maquette - L'échantillonnage définitif et accepté - La fiche de fabrication - Les outils, les matières d'oeuvre nécessaires et les équipements - La chaîne montée sur métier - Les tracés sur la chaîne - Le poste de travail	- Le tapis ou la tapisserie est réalisé conformément au carton ou à la maquette en tenant compte des échantillons, des modifications éventuelles et des temps de réalisation conseillés.

	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ART DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE	CAPACITE : C.4 Réaliser
U.C.	TRAVAIL DEMANDE	CONDITIONS - RESSOURCES	INDICATEURS D'EVALUATION
(III)	Tapisserie de haute lisse : - Entrecroiser les fils de trame avec les fils de chaîne par un aller en croisure et un retour en tirant manuellement sur les lisses. - Réaliser le tissu en plaçant les fils de trame avec la pointe de la broche et tasser à l'aide d'un peigne métallique de sorte que les fils de chaîne n'apparaissent plus. - Suivre fidèlement le dessin tracé sur les fils de chaîne, les changements et les interpénétrations de couleurs. - Effectuer les enlevages, les liures, les hachures, les battages, les demi-duites, les chinés... qui conviennent au modèle défini.	- Idem au tapis	
(III)	Tapisserie de basse lice : - Actionner alternativement les pédales reliées aux fils pairs et impairs pour entrecroiser les fils de trame avec les fils de chaîne et réaliser en tassant à l'aide d'un grattoir et d'un peigne un tissu ne laissant plus apparaître la chaîne. - Suivre fidèlement le calque fixé ou appliqué sous la chaîne pour réaliser le dessin, les changements et les interpénétrations de couleurs. - Effectuer les enlevages, les liures, les hachures, les battages, les demi-duites, les chinés qui conviennent au modèle défini	- Idem au tapis avec : le calque fixé ou appliqué sous la chaîne	

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ART DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE	CAPACITE	19
U.C. — TRAVAIL DEMANDE	CONDITIONS - RESSOURCES	INDICATEURS D'EVALUATION	
III	C.4 - 2 : Assurer la conformité et la qualité du tapis ou de la tapisseie		
	- Assurer la conformité du tapis ou de la tapisserie par rapport au carton ou à la maquette - Assurer la qualité et l'esthétique du tapis ou de la tapisserie en cours de réalisation par rapport au modèle fourni (carton, maquette)	Idem à C.4 - 1 avec : Les critère de qualité Les notions de style et d'esthétique	La conformité du tapis ou de la tapisserie par rapport au carton ou à la maquette est assuré ainsi que qualité et l'esthétique

	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ART DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE	CAPACITE : C.5 Contrôler et finir
U.C.	TRAVAIL DEMANDE	CONDITIONS - RESSOURCES	INDICATEURS D'EVALUATION
III	C.5 - 1 : Contrôler les différents éléments du tapis ou de la tapisserie - Vérifier la conformité des différents éléments du tapis ou de la tapisserie par rapport aux documents de définition. - Constater d'éventuelles anomalies	- Les documents de définition du tapis ou de la tapisserie - Les différents éléments constitutifs du tapis ou de la tapisserie - La fiche de fabrication - Les critères de qualité	- Le contrôle des différents éléments est méthodique, toute anomalie constatée est repérée et signalée
II III	C.5 - 2 : Finir les différents éléments du tapis ou de la tapisserie - Stopper les lisières, replier et fixer les chaînes (tapis) Replier et fixer les chaînes (Tapisserie) - Assembler éventuellement les différents éléments entre eux	- Les documents de définition du tapis ou de la tapisserie - Les différents éléments constitutifs du tapis ou de la tapisserie - Les critères de qualité - Les matières d'oeuvre, les outils, les équipements - La fiche de fabrication - Les impératifs d'hygiène et de sécurité - Les régles d'ergonomie - La méthodologie des opérations de finition	- La réalisation des finitions permet d'assurer la qualité et la conformité du tapis ou de la tapisserie par rapport à la finalité de la pièce

	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ART DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE	CAPACITE : C.5 Contrôler et finir 21
U.C.	TRAVAIL DEMANDE	CONDITIONS - RESSOURCES	INDICATEURS D'EVALUATION
	C.5 - 3 : Réaliser les opérations de présentation et de stockage		
III	Tapis : * présentation au sol : coudre éventuellement un galon sur la lisière * présentation murale : coudre une bande auto agrippante	- Le tapis ou la tapisserie - La fiche de fabrication - Les produits et les outils nécessaires, - Les équipements - Les impératifs d'hygiène et de sécurité - La méthodologie des opérations de présentation et de stockage	- Les opérations de présentation sont effectuées méthodiquement et avec soin
III	Tapisserie : Doubler éventuellement par carreautage ou bagage Coudre une sangle d'accrochage		
III	- Etablir et coudre le bolduc sur l'envers du tapis ou de la tapisserie		
II	- Effectuer les opérations de stockage par enroulement dans le sens de la chaîne :		- Les opérations de stockage sont effectuées méthodiquement et avec soin
II	sur lui-même (tapis) sur cylindre de carton anticorrosif (tapisserie)		

	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE	ART DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE	CAPACITE : C.6 Maintenir 22
U.C.	TRAVAIL DEMANDE	CONDITIONS - RESSOURCES	INDICATEURS D'EVALUATION
I	C.6 - 1 : Maintenir le poste de travail dans son état initial de propreté - Assurer la maintenance et la propreté du poste de travail	- La place - Les régles d'hygiène et de sécurité - Les fournitures et les moyens nécessaires	- Le poste de travail est maintenu dans un état initial de propreté et conformément aux régles d'hygiène et de sécurité
III	C.6 - 2 : Assurer le rangement des outillages, des matières d'oeuvre - Vérifier l'état et assurer le rangement des outils, des outillages et des matières d'oeuvre - Signaler les anomalies	- Les moyens qui sont mis à disposition pour réaliser le tapis ou la tapisserie - Les procédures de rangement - Les moyens de communication	- Les outils, les outillages, les matières d'oeuvre sont, après vérification, systématiquement rangés aux places qui leur sont attribuées. - Les anomalies constatées sont signalées

SAVOIRS

TECHNOLOGIQUES

ASSOCIES

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Art du tapis et de la tapisserie de lisse

SAVOIRS : S - 1 : ART APPLIQUE

Capacités concernées : C. C1-1 ; 1-2 ; 1-3 ; 1-5 ; 2-3 ; 3-1 ; 3-3 ; 4-1 ; 4-2 ; 5-1 ; 5-2 ;

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
-1 : Moyens	
- Terminologie : + vocabulaire artistique et professionnel couramment utilisé.	- Exploiter le vocabulaire spécifique.
- Moyens techniques : + outils, supports techniques traditionnels, infographiques - Moyens de représentation : + approche graphique et colorée du plan et du volume - (étude analytique, croquis).	- Choisir et exploiter les outils, supports et techniques adaptés, * à la demande, * aux éléments à représenter. - Traduire de façon explicite les caractères essentiels d'un modèle ou d'une proposition.
-2 : Expression graphique, chromatique, volumique : - Composants : a) Formes et volumes : * éléments constitutifs * construction, structure * rapport des formes, des volumes.	Observer et représenter, ou imaginer et exprimer, des rapports : * fond/forme, * plein/vide, * dimensions/proportions.
b) Théorie de la couleur : * propriétés * classification * rapports * applications pratiques.	Reproduire un modèle à une échelle donnée à l'aide des moyens appropriés. Nommer et traduire les principales données chromatiques.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

"ART DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE"

SAVOIRS : S 1 : ART APPLIQUE

Capacités concernées : C.

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
c) Matières : * caractéristiques * apparence * rapports	- Reproduire ou rechercher des gammes colorées à partir de références, de documents, d'échantillons ou de consignes données. - Identifier et traduire l'apparence des matières.
- Organisation des composants : a) Types d'organisations et leurs variations : * organisation de tout ou partie d'une surface, d'un volume * utilisation d'un rythme, d'une animation	- Reconnaître et exploiter les principes fondamentaux d'organisation en vue d'une application ou d'un projet de tapis ou de tapisserie.
b) Modification d'apparence : * variations dues aux phénomènes lumineux * variations dues aux phénomènes perspectifs	- Traduire les principales modificatic de formes ou de couleurs dues : * à l'éclairage * à l'angle de vue

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Art du tapis et de la tapisserie de lisse

SAVOIRS : S - 2 Histoire du tapis et de la tapisserie

Capacités concernées : c. C.1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 1.5 ; 2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 3.1 ; 3.3 ; 4.1 ; 4.2 ; 5.1 ; 5.2 ; 5.3 ;

Connaissances	Etre capable
1 : Histoire du tapis Notion sur les différentes fonctions du tapis (tapis muraux, tapis de pieds, tapis de prière) et leurs implications formelles	

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Art du tapis et de la tapisserie de lisse

SAVOIRS : S - 2 Histoire du tapis et de la tapisserie

Capacités concernées : c

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
Tapis d'orient Leurs relations avec leur origine géographique - tapis à figures - tapis jardin - tapis abstraits - tapis de prière Création du tapis en France au XVIIe S Louis XIII : passage de l'aplat à la représentation en volume - Tapis muraux (portraits) - Tapis de pieds Louis XIV : - Création de la savonnerie - La grande galerie du Louvre et le symbolisme royal - Le XVIII : - Les tendances décoratives et colorées Le XIX : - La mécanisation - L imitation de la peinture Le renouveau au XX. S - R etour à la simplification - Apport des peintres et non figuration Exemples de création contemporaines - Caractères esthétiques - Nouvelles technologies	A partir de références données (reproductions photographiques ou tapisseries) et en utilisant le vocabulaire spécifique : - identifier l'oeuvre et la situer dans le temps - décrire la composition * rythme * équilibre - nommer les matières, les points, les techniques. - relever les similitudes formelles et les créations artistiques d'une époque donnée (architecture, peinture, sculpture, arts appliqués)

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SAVOIRS : S - 2 Histoire du tapis et de la tapisserie

Capacités concernées : c

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
.2 - Histoire de la tapisserie Notion sur les principaux aspects de la tapisserie en relation avec l'époque, - De l'Antiquité au Moyen âge - Tissus coptes - Apocalypse d'Angers - Les tapisseries d'Arras et Tournai - Les tapisseries de Bruxelles - Les mille fleurs - La Renaissance - Les tapisseries de peintres et l'introduction de la perspective - La création des entreprises - Ateliers parisiens - Colbert et la création des Gobelins (quelques grandes réalisations : Histoire du Roi, les Maisons Royales) - Les tendances au XVIIIe S - Permanence du "grand genre" - Tapisserie décorative, ameublement (Beauvais)	A partir de références données (reproductions photographiques ou tapisseries) et en utilisant le vocabulaire spécifique : - identifier l'oeuvre et la situer dans le temps, - décrire la composition * rythme * équilibre - nommer les matières, les points, les techniques. - relever les similitudes formelles et les créations artistiques d'une époque donnée (architecture, peinture, sculpture, arts appliqués).

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SAVOIRS : S 2 Histoire du tapis et de la tapisserie

Capacités concernées : C.

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
La situation de la tapisserie au XIXe S - Imitation de la peinture - Rôle de Chevreul Le renouveau au XXe S - Aubusson et Jean Lurçat Exemples de créations contemporaines - Caractères esthétiques - Nouvelles technologies	

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Art du tapis et de la tapisserie de lisse

SAVOIRS : S - 3 Matières d'oeuvre, équipements, outils, processus

---

Capacités concernées : c. C1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 1.5 ; 1.6 ; 2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4 ; 4.1 ; 4.2 ; 5.2 ; 5.3 ; 6.1 ; 6.2

L'objectif de cet enseignement est de permettre aux élèves d'utiliser méthodiquement des matières d'oeuvre, des équipements, des outils et de maîtriser les connaissances technologiques relatives aux procédés du tapis ou de la tapisserie de haute et basse lisse, soit :

- le nom usuel, les caractéristiques et les utilisations des matériaux

- les processus de fonctionnement du métier et des équipements spécifiques

- la maîtrise des outils

- les procédés techniques relatifs à la mise en oeuvre et à la réalisation du tapis ou de la tapisserie

afin d'assurer la qualité de la réalisation.

Le programme de formation, tel qu'il est défini, ne constitue pas une progression pédagogique ; il ne doit pas faire l'objet d'un enseignement linéaire.

Les connaissances seront développées à partir des difficultés rencontrées et d'exemples concrets, abordés au fur et à mesure de l'avancement de l'apprentissage du métier, ce qui implique une synchronisation entre ces processus et la pratique.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SAVOIRS : S – 3 Matières d'oeuvre, équipements, outils, processus

Capacités concernées : C.

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
.1 Les matières d'oeuvre	
.1.1. Fibres textiles : - nature - caractéristiques	- Donner la nature d'une fibre textile
.1.2. Fils - fabrication - présentation (nature, couleur, torsion, titrage....) - traitement : - mercerisage - glaçage	et/ou - Donner la définition d'un fil
1.3. Origine des fils textiles	et/ou
a) Origine naturelle - animale - laine - soie - divers (crin, cuir...) - végétale - coton - lin - divers (chanvre, raphia, sisal...) - minérale - fibre de verre - fils métalliques (or, argent, cuivre...)	Citer une (ou plusieurs) fibre(s) textile(s) en précisant l'origine, les diverses qualités et les étapes de sa fabrication.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SAVOIRS : S - 3 Matières d'oeuvre, équipements, outils, processus

Capacités concernées : c.

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
b) Origine chimique - artificielle : - cellulose régénérée et dérivés (rayonne) - synthétique : - polyamides - polyesters - acryliques - chlorofibres etc...	et/ou
.1.4 Etiquetages : - marques - composition - entretien	
1.5 Traitement des fibres textiles - dégraissage - antimitage - blanchiement - teinture - végétale - chimique	Citer et expliciter un (ou plusieurs) traitement(s) que peuvent subir les fibres textiles
Aspect : - simple - fantaisie (bouclette velourette...)	

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SAVOIRS : S - 3 Matières d'oeuvre. équipements. outils. processus

Capacités concernées : c.

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
.1.6 Matières d'oeuvre spécifiques ou particulières : - calques, papier toilé - moleton - papier kraft, toiles - matières diverses (dirette, plumes, perles...)	

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SAVOIRS : S - 3 Matières d'oeuvre, équipements, outils, processus

Capacités concernées : c.

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
.2 Les équipements : - Les métiers de haute ou de basse-lisse - les miroirs - les sièges - les caisses, meubles de rangement - les tables à dessiner et à calquer - les éclairages - les équipements particuliers (ourdissoirs, rouets, dévidoirs...) - magasin des laines, nuancier	citer les critères de choix (possibilités) d'un (ou de plusieurs) équipement(s) donné(s)
.3 Les outils : 3.1. Tapis - bobines, broches, peignes, aiguilles, brosses, gabarits (hauteur du velours) tranche-fils, ciseaux à branches recourbées, outils à tracer... - Divers (poinçons, épingles, protection...)	citer les critères de choix (qualités, possibilités, inconvénients) d'un (ou de plusieurs) outil(s) donné(s)
.3.2. Tapisserie de haute lisse - bobines, broches, peignes, ciseaux, outils à tracer...	

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SAVOIRS : S - 3 Matières d'oeuvre, équipements, outils, processus

Capacités concernées : C.

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
Divers (aiguilles, épingles, poinçons...) .3.3 Tapisserie de basse lisse : - bobines, flûtes, peignes, grattoirs, poinçons, ciseaux, glaces, outils à calquer... - divers : (aiguilles, épingles, pinces plates...)	

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SAVOIRS : S -3 Matières d'oeuvre, équipements, outils, processus

Capacités concernées : c.

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
.4. Processus .4.1 : Techniques de préparation Méthodes et précautions à prendre pour : - l'analyse du modèle et des techniques d'application - l'utilisation des matières d'oeuvre, (bobinage, brochage, flûtage...), des équipements, (ourdissage, échantillonnage) des outils - l'installation et le réglage de la chaîne sur le métier - la fabrication des lisses - le traçage sur la chaîne, (tapis, tapisserie de haute-lisse) le positionnement du calque (tapisserie de basse-lisse) .4.2. Techniques de mise en oeuvre .4.2.1 Tapis - positionnement du lissier et étude des gestes de base	Pour un travail donné : - Citer les différentes opérations de préparation - Expliquer les différents principes en respectant la chronologie s'il y a lieu

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SAVOIRS : S - 3

Capacités concernées : C.

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
- Les différents éléments techniques du tapis - les arrondiments (dridis) - les points noués - l'armature du tapis (duites et trames) - les lisières - le dessin - les enlevages - les imperfections afférentes à l'irrégularité du tissage de la trame (resserrage, gaufrage) de la tonte (trop rase ou trop épaisse par rapport au gabarit)	Citer les principaux défauts de tissage et indiquer leurs causes
- les méthodes de maintien de la chaîne et des lisses (réparation d'un fil, d'une lisse, égalisage et réglage de la tension des fils de chaîne)	Expliciter les procédures permettant d'assurer le maintien, les conditions optimales de tissage (tension de la chaîne, changement de fil ...).
- les méthodes de contrôle de la réalisation et de l'observance des tracés ou du calque	Citer les procédures et les moyens de contrôle.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SAVOIRS : S -3 Matières d'oeuvre, équipements, outils, processus

Capacités concernées : C.

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
- les méthodes de finition (tombée de métier, rentrées de chaîne...)	Citer les différents procédés de finition.
.4.2.2. Tapisserie de haute et basse lisse	
- positionnement du lissier et étude des gestes de base	
- les différents éléments techniques de la tapisserie de haute et basse lisse :	
- le tissu "tapisserie"	
- le maintien des lisières	
- le dessin ou les enlevages constituant le dessin	
- les arrondiments (driadis)	Idem à .4.2.1.
- les liures	
- le fond à plusieurs broches ou flûtes	
- les enlevages par lâchées	
- les différents défauts	

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SAVOIRS : S - 2 Matières d'oeuvre, équipements, outils, processus

Capacités concernées : C.

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
du tissage (resserrage, gaufrage, tuyaux d'orgue,)	
- les méthodes de maintien de la chaîne et des lisses (réparation d'un fil, d'une lisse, égalisage et réglage de la tension des fils de chaîne)	
- les méthodes de contrôle de la réalisation et de l'observance des tracés ou du calque	
- les méthodes de finitions (noeuds, relais éventuels, rentrées de chaînes, tombée de métier...)	
.4.3 Différents procédés d'interpénétration des couleurs	
.4.3.1 Tapis	
- par battages - par mélanges colorés - par passages en gammes	Citer et expliciter les différents procédés

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SAVOIRS : S - 3 Matières d'oeuvre, équipements, outils, processus

Capacités concernées : C.

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
4.3.2 Tapisserie	
- par hachures	d'interpénétration des couleurs
- par battages	
- par rayures	
- par chinés ou piqués	
4.4. Les différentes réalisations	
Velours (points noués)	
. Tapis de pieds	Citer les différents types
. Panneaux muraux	de réalisations en tapis
. Mobilier	et en tapisserie
Tapisserie classique	
. panneaux muraux	
. mobilier	
. tapis ras	

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SAVOIRS : S 4 HYGIENE - SECURITE - ERGONOMIE

Capacités concernées : C.

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
- Les mesures d'urgence et de conduite à prendre en cas d'incident (accident, incendie, électrocution, ...) : * les limites d'intervention * les procédures d'alarme, ...	Pour un incident défini : - Indiquer les premières mesures d'intervention
- Les moyens de protection individuels et collectifs : * masques anti-poussières	
- Les comités d'hygiène et de sécurité (C.H.S.C.T.) : * composition, rôle, objectifs	
- 3 : ERGONOMIE :	
- Mesures d'ergonomie permettant d'améliorer les conditions de travail du lissier	
- Physiologie et psychologie du travail : * postures, gestes (positions debout, assise, hauteur du poste de travail, ...) * accoutumance et les procédures de décontraction * motivation	Pour une situation professionnelle connue : - Proposer des modifications afin d'améliorer l'ambiance et/ou les conditions de travail
- Rythmes de travail et rythmes biologiques :	
- Ambiance de travail (éclairage, température, aération, ...)	
- Normes relatives à l'organisation des postes de travail : * dégagement des zones de travail et de passage (obstacles tels que fils électriques d'appareils mobiles, fils de prolongateurs, entrepôt de cartons, de matières d'oeuvre, ...) * éclairage du travail	Pour un travail de tissage donné : - Proposer l'organisation du poste de travail

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SAVOIRS : S 4 HYGIENE - SECURITE - ERGONOMIE

Capacités concernées : C.

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
Les procédures et les consignes relatives : - aux accidents. - aux incendies (papiers fibres textiles...) - aux circulations - aux évacuations - aux risques exceptionnels et à la protection des tapis ou des tapisseries d'Art.	Pour une situation professionnelle donnée : - Enumérer les procédures relatives à la sécurité
Les consignes de sécurité relatives à l'utilisation des outils, des matériels et des équipements - les risques dûs aux outils effilés et/ou coupants (aiguilles, épingles, ciseaux, tranchets, poinçons...) - les risques de blessures - les dangers et les précautions à prendre pour les manipulations sur des matériels (déroulage, enroulage, opérations de tension...)	Pour une opération de tissage donnée : - Indiquer les consignes de sécurité à respecter - Indiquer les risques dus aux courants électriques
Les règles de sécurité relatives aux courants et aux installations électriques - moyens de protection (appareillages, rôle du fil de terre, ...) - limites d'intervention - dispositifs de sécurité - installations d'éclairage mobiles - prolongateurs - les risques au niveau du voisinage eau/électricité	- Indiquer le rôle du fil de terre
Les règles de sécurité relatives aux manutentions, aux stockages	

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SAVOIRS : S - 4 HYGIENE - SECURITE - ERGONOMIE

Capacités concernées : C. 1-5 ; 1-6 ; 2-1 ; 2-3 ; 3-3 ; 3-4 ; 4-1 ; 4-2 ; 5-1 ; 5-2 ; 5-3 ; 6-1 ; 6-2 ;

Le programme, tel qu'il est présenté, ne constitue pas une progression pédagogique. Les différentes parties seront développées, notamment dans leur aspect prévention, par une démarche active, intégrée et concertée dans tous les domaines de la formation.
Ces connaissances seront donc abordées au fur et à mesure de situations professionnelles rencontrées dans les ateliers de tapis ou de tapisserie.

On insistera plus particulièrement sur les règles relatives :

- à l'utilisation des outils, des matériels, des équipements ;
- aux dangers des courants et installations électriques ;
- aux interventions sur les matériels en service ;
- aux lieux de travail ;
- à la propreté ;

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
- 1 : Hygiène : - L'hygiène individuelle (corporelle, propreté dans les opérations relatives au tapis et à la tapisserie ; dessins, calques, tissage, finitions...), - L'hygiène collective (les risques de contamination, allergies ... dûs aux poussières de laine, aux produits de teinture,) - Les installations d'hygiène (maintenance, propreté, ...) - 2 : Sécurité : - Les repérages : - Symboles, signaux, couleurs, plans d'évacuation. - Les moyens de secours et leur mode d'utilisation : - téléphone et numéros d'appel - extincteurs - couverture anti-feu - trousses de première urgence...	

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SAVOIRS : S-5 SUIVI ET CONTROLE DES REALISATIONS - QUALITE -

Capacités concernées : C. 1-5 : 1-6 : 2-1 : 2-3 : 3-3 : 3-4 : 4-1 : 4-2 : 5-1 : 5-2 : 5-3 :

L'objectif de cet enseignement est de sensibiliser les élèves aux procédures qui permettent d'assurer :

- l'organisation et le suivi des tâches liées au tapis ou à la tapisserie
- la qualité et l'esthétique ces réalisations

Ce programme, tel qu'il est présenté, ne doit en aucun cas, donner lieu à un enseignement linéaire. Il doit être intégré dans toutes les étapes qui conduisent à la réalisation d'une procerie.

On insistera plus particulièrement sur les procédures et la rigueur qui permettent d'assurer l'organisation, la qualité et l'esthétique des réalisations.

Les outils informatiques seront exploités, notamment lors de la gestion de stocks, de temps de fabrication, ...

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
-1 : La place de la fonction réalisation dans la structure fonctionnelle de l'entreprise et du marché : - l'organisation fonctionnelle de l'entreprise : - diriger - réaliser - commercer - l'organisation fonctionnelle de la réalisation - préparer - tisser (réaliser) - gérer - les interlocuteurs fonctionnels de la réalisation au niveau : - des approvisionnements - de la préparation du tapis ou de la tapisserie - du tissage et des contrôles - de la sécurité, de l'hygiène - de la maintenance des moyens de réalisation	

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SAVOIRS : S -5 SUIVI ET CONTROLE DES REALISATIONS - QUALITE -

Capacités concernées : C.

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
-2 : Organisation	
- L'organisation des fabrications : - planification (objectifs, méthodes) : - délais (notion de juste à temps) : - L'organisation des postes de travail : - agencement, disposition des matières d'oeuvre, des outils, ces équipements, par rapport : * à la réalisation demandée * au poste de travail et/ou au métier * au lissier - Les différentes zones : * de stockage, de rangement, * de circulation * de sécurité	Pour un travail donné : - Etablir la prévision des différentes étapes de la réalisation d'un tapis ou d'une tapisserie Pour un travail de tissage donné : - Schématiser l'agencement du poste de travail A partir du plan d'un atelier de tissage : - Identifier les différents secteurs - Delimiter les zones de sécurité
-3 : Notions sur les concepts de qualité * Les composantes principales : - humaines (motivation, participation) - permanence de l'esthétique - techniques (coûts, délais de livraison, ...) - économiques (coûts, délais de livraison...) - opérationnelles (délais de réalisation ou temps conseillé...)	- Enumérer les composantes principales de la qualité ainsi que les conséquences possibles de la non-conformité d'un tapis ou d'une tapisserie
* Les procédures qualité : - notions de zéro (défauts, déchets, accidents, ...) - notions de plan d'expérience	
* Les conséquences des non-conformités : - internes (restauration) - externes (retour du tapis ou de la tapisserie, perte du client)	
* Notions sur les coûts de réalisation : - matières d'oeuvre (laine, lin, coton...) - carton ou maquette - outils, matériels, équipements - main d'oeuvre	- Donner un ordre de grandeur des coûts de matières d'oeuvre, des cartons ou maquettes, des outils, des petits matériels

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SAVOIRS : S - 5 SUIVI ET CONTROLE DES REALISATIONS - QUALITE -

Capacités concernées : C.

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
- Notions de traçabilité (NF - objectifs - avantages - procédures de mémorisation informatisées ou non .4 Suivi des réalisations - Suivi des quantités : - matières d'oeuvre - Maîtrise des temps : - de préparation, de calcage, d'échantillonnage, d'essais de points ... - de tissage du tapis ou de la tapisserie - de finition - Les matériels de saisie : - saisie des quantités utilisées ou restantes - saisie des temps .5. Contrôle - Définition des tapis ou ces tapisseries - dimensions - tolérances d'aspect, du dessin, des couleurs	A partir d'un carton ou d'une maquette, d'une fiche de fabrication, d'un système informatisé, d'un logiciel et de sa notice simplifiée d'utilisation : - Informer soit : - des quantités de matières d'oeuvre utilisées - du temps de réalisation d'une opération

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SAVOIRS : S - 5

Capacités concernées : C.

CONNAISSANCES	ETRE CAPABLE
- Les moyens de contrôle : - le traçage, le calque - les moyens comparatifs (le carton ou la maquette, les échantillons, les documents artistiques)	A partir d'un tapis ou d'une tapisserie - Indiquer les procédures de contrôle à utiliser pour garantir la qualité

CAP ARTS DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE

A N N E X E II

Réglement d'examen

A. LISTE DES DOMAINES

LISTE DES DOMAINES
1 - PROFESSIONNEL
2 - GENERAUX
- FRANCAIS
- MATHEMATIQUES
- ECONOMIE FAMILIALE ET SOCIALE LEGISLATION DU TRAVAIL
- LANGUE VIVANTE ETRANGERE (1)
- EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

A chacun des domaines figurant ci-dessus correspond une unité capitalisable terminale constitutive du diplôme.

L'éducation physique et sportive ne fait pas l'objet d'une évaluation lorsque le diplôme est postulé dans le cadre des unités capitalisables.

(1) Ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes étrangères enseignées dans les Lycées professionnels de l'Académie, sauf dérogation accordée par le Recteur.

B - EXAMEN PAR EPREUVES TERMINALES

Certificat d'Aptitude Professionnelle

"ART DU TAPIS ET DE LA TAPISSERIE DE LISSE"

Réglement d'examen

	Coef.	Durée	Nature
Domaines professionnels			
E.P. 1 : Dessin d'observation	3	4 h	graphique
E.P. 2 : Composition colorée	3	4 h	graphique
E.P. 3 : Tissage	10	40 h	pratique et orale
Domaines généraux			
E.G. 1 : Expression française	2	2 h	écrite
E.G. 2 : Mathématiques sciences	2	2 h	écrite
E.G. 3 : E.F.S. Législation du travail	1	1 h	écrite
E.G. 4 : Langue vivante étrangère (1)	1	1 h	écrite
E.G. 5 : Education physique et sportive	1		

(1) Ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes étrangères enseignées dans les lycées professionnels de l'Académie, sauf dérogation accordée par le Recteur.

E. P. I.

1. Dessin d'observation.

Cette épreuve a pour but de vérifier les compétences du candidat à :

- Traduire graphiquement les caractéristiques formelles d'un modèle en trois dimensions : structure, proportions, perspective, lumière, en tenant compte de la mise en page.

Forme de l'épreuve -

A partir de surfaces et volumes géométriques, objets manufacturés, éléments naturels ou moulages, le candidat doit traduire graphiquement le sujet proposé.

Critères d'évaluation -

- justesse de la traduction graphique, des caractéristiques formelles du modèle,
- mise en page,
- maîtrise de la technique imposée.

E. P. 2.

2. - Composition colorée

Cette épreuve a pour but de vérifier les compétences du candidat à :

- reproduire fidèlement les couleurs proposées, y associer de nouvelles couleurs et les organiser dans un format donné.

Forme de l'épreuve

A partir de couleurs préalablement fixées, le candidat doit :

- les reproduire fidèlement à la gouache sous forme d'échantillons
- établir une composition à l'aide des couleurs échantillonnées en y associant de nouvelles couleurs.

Modalités : Epreuve graphique - Durée 4 h - coef. 3

Critères d'évaluation

- Fidélité de la reproduction
- Equilibre de la composition
- Choix de l'harmonie
- Précision de l'exécution

EPREUVE E.P. 3 : Tissage

Forme de l'épreuve

Lors de son inscription à l'examen, le candidat indique la dominante qu'il a choisie pour passer l'épreuve de tissage (tapis ou tapisserie de haute lisse ou tapisserie de basse lisse).

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve a pour but de vérifier les compétences du candidat à :

- mettre en oeuvre les méthodes et les moyens de réalisation d'un tapis ou d'une tapisserie dans le respect des régles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie,

- montrer sa maîtrise des techniques et de la technologie du métier,

- assurer la qualité et l'efficacité de son travail.

A partir de documents fournis (dessins, photographies, photocopies...), le candidat doit assurer la reproduction du dessin sur la chaîne ou sur papier toilé.

- En outre et notamment durant les périodes neutralisées en raison d'équipement collectif unitaire (rouet...), le candidat devra commenter un document photographique relatif à l'histoire du tapis ou de la tapisserie et répondre aux questions du jury.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte sur :

- la qualité du dessin (précision, propreté),
- le choix judicieux des couleurs,
- la qualité esthétique du velours ou du tissu,
- la qualité technique,
- la conformité par rapport au modèle donné,
- le respect des impératifs d'hygiène et de sécurité,
- la précision technique des réponses aux questions posées par le jury ;
- la justesse des connaissances concernant l'histoire du tapis ou de la tapisserie,
- la maîtrise du langage spécifique.

DEFINITION DES EPREUVES TERMINALES

DES DOMAINES GENERAUX

Ces définitions figurent en annexe de l'arrêté du 11 janvier 1988 portant définition des épreuves sanctionnant les domaines généraux des Brevets d'Etudes Professionnelles et des Certificats d'Aptitude Professionnelle.

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation du
Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Arts du tapis et de la tapisserie de lisse

Activités professionnelles du titulaire du diplôme :
Le ou la titulaire de ce CAP maîtrise les techniques traditionnelles du travail de la tapisserie. Il confectionne des tapis et des tapisseries de lisse à partir d'un carton ou d'une maquette. Il sait analyser un modèle et le traduire graphiquement dans un format donné, choisir les matières et les outils nécessaires à sa réalisation, analyser les documents de définition de l'ouvrage, établir l'échantillonnage des couleurs et réaliser le tissage en respectant des critères de qualité et d'esthétique. En outre, il possède une bonne connaissance de l'histoire du tapis et de la tapisserie, qui lui permet d'identifier les matières, le style, l'époque et le lieu de fabrication d'une œuvre.

Activités	Compétences	Evaluation
Réalisation d'un dessin d'observation	Traduire graphiquement les caractéristiques formelles d'un modèle en trois dimensions : structure, proportions, perspective, lumière, en tenant compte de la mise en page.	Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés par un contrôle en cours de formation (CCF).
Réalisation d'une composition colorée	Reproduire fidèlement les couleurs proposées, y associer de nouvelles couleurs et les organiser dans un format donné.	
Réalisation d'un tissage	- Mettre en œuvre les méthodes et les moyens de réalisation d'un tapis ou d'une tapisserie dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie. - Montrer sa maîtrise des techniques et de la technologie du métier. - Assurer la qualité et l'efficacité de son travail.	